



Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 mars 2016
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	27
Votants	29

Date d'envoi de la convocation : 24 mars 2016

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le mercredi 30 mars 2016 à 20h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : JEAN-PAUL LE GALL élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN - Andrew LINCOLN - Marie-Pierre CABON - Pierre APPRIOU - Yannik BIGOUIN - Elisabeth LE BIHAN - Jean-Yves GUEGUEN - Jean-Luc KERDONCUFF - Jean-Claude MERDY - Jean Paul LE GALL - Philippe CARIOU - Cécile TRIVIDIC - Isabelle BLOAS DEWU - Elisabeth TINEVEZ - Christophe DELANOE - Aude DUNIAU-SMITH - Marcel LE DALL - Fabienne BRITES - Audrey COUSQUER - Alain ROMÉY - Jacques HENNEBELLE - Céline TANGUY-FÉGEANT - Anaïs THERASSE - Amélie CHARTON - Jean-Robert DANIEL - Lydie GOURLAY - Lédie LE HIR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Nathalie VIGOUROUX	Procuration à	Elisabeth LE BIHAN
Naïg ETIENNE	Procuration à	Yannig ROBIN

-Ouverture de la séance du conseil à 20h30 -

M. Le Maire : Un conseil municipal important, ils sont tous importants, mais c'est un moment important de l'année avec, à savoir, le débat et le vote du budget primitif qui va occuper une bonne partie du temps. J'y associerai un temps important qui se situe en fin de conseil avec la motion TAFTA qui sera présentée par Jean-Paul LE GALL avec des enjeux autour de l'articulation entre ce qui peut se passer dans le cadre d'une économie mondialisée et ses incidences à l'échelle d'une commune.

D'autres temps importants aussi sur la véloroute littorale qui avance et des délibérations concernant des subventions exceptionnelles concernant deux temps importants de cet été à savoir le National Caravelle et Abers 2016.

Vous avez pu voir qu'il n'y avait pas, à l'ordre du jour, de vote concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal qui n'a pas été réalisé. On vous le proposera à l'occasion du prochain conseil municipal du 19 mai.

Nomenclature ACTES 1.4.3.a	CONVENTIONS FINANCIÈRES RELATIVES À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNE / SDEF
--------------------------------------	--

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Travaux d'éclairage « **Rénovation Armoire EP Vétuste** »

Considérant que dans le cadre de la réalisation de ces travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plouguerneau afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

Eclairage Public C1 - Bourg	2976.94€ HT
Eclairage Public C6 - Rue Lannilis	2124.59 € HT
Eclairage Public C9 - Croaz Quenan	2144.54 € HT
Eclairage Public C11 - Hameau Tréongar	1779.02€ HT

Eclairage Public C15 - Saint Laurent	1630.78€ HT
Eclairage Public C17 - Route St Michel	1630.78 € HT
Eclairage Public C18 – Keruzal	2124.59 € HT
Eclairage Public C28 – Spins	2124.59 € HT
Eclairage Public C33 - Kélerdut	2124.59 € HT
Eclairage Public C44 - Lostrouch	2124.59 € HT
Eclairage Public C48 - Kergoz	2124.59 € HT
Eclairage Public C51 - Penkear	2124.59 € HT
Eclairage Public C53 - Keridaouen	2124.59 € HT
Eclairage Public C55 - Kerazan	2007.97€ HT
Eclairage Public C62 - Hameau Grouaneg	2182.75€ HT
Eclairage Public C63 - Bourg Grouaneg	1630.78€ HT
Soit un total de :32 980.28€ H.T.	

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit : **Financement du SDEF :**

Financement de la commune de Plouguerneau :

16 490.14€

16 490.14€ soit :

Eclairage Public C1 - Bourg	1488.47 €
Eclairage Public C6 - Rue Lannilis	1062.30 €
Eclairage Public C9 - Croaz Quenan	1072.27 €
Eclairage Public C11 - Hameau Tréongar	889.51 €
Eclairage Public C15 - Saint Laurent	815.39 €
Eclairage Public C17 - Route St Michel	815.39 €
Eclairage Public C18 – Keruzal	1062.30 €
Eclairage Public C28 – Spins	1062.30 €
Eclairage Public C33 - Kélerdut	1062.30 €
Eclairage Public C44 - Lostrouch	1062.30 €
Eclairage Public C48 - Kergoz	1062.30 €
Eclairage Public C51 - Penkear	1062.30 €
Eclairage Public C53 - Keridaouen	1062.30 €
Eclairage Public C55 - Kerazan	1003.99 €
Eclairage Public C62 - Hameau Grouaneg	1091.38 €
Eclairage Public C63 - Bourg Grouaneg	815.39 €

Après avis de la commission Travaux – Cadre de Vie – Environnement du 16 mars 2016, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'accepter le projet de réalisation des travaux d'éclairage pour un montant de 32 980.28 euros hors taxes,
- d'accepter le plan de financement proposé par le Maire,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux,
- d'autoriser le maire à signer les éventuels avenants relatifs à la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux,

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix)

Nomenclature ACTES 3.2.2.2	PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION FONCIÈRE : CESSION COMMUNE DE PLOUGUERNEAU / DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE PARCELLES À MECHOU MEZ LEUR ET PORZ GWENN
-------------------------------	---

La commune de Plouguerneau est propriétaire de parcelles situées dans le périmètre d'intervention foncière mis en place sur la commune par le Département du Finistère.

Il s'agit des parcelles cadastrées BO n° 38, 47, 51, 53 et 58 situées à Mechou Mez Leur et de la parcelle cadastrée BC 29 à Porz Gwenn.

Le Département propose d'acquérir ces parcelles au prix de 2516,40 €, soit environ 0,39 €/m².

Vu l'avis de la commission urbanisme réunie le 23 février 2016,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- d'autoriser la cession des parcelles communales cadastrées BO n° 38, 47, 51, 53 et 58 situées à Mechou Mez Leur et de la parcelle cadastrée BC 29 à Porz Gwenn au profit du Département du Finistère, au prix de 2516,40 €.

Annexes :

- Courrier du Conseil départemental en date du 3 février 2016
- Plan Mechou Mez Leur
- Plan Porz Gwenn

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix)

Nomenclature ACTES 5.4.1.	LIMITATION DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 2122-22 DU C.G.C.T.
-------------------------------------	--

Par délibérations en date des 15 et 28 avril 2014, le conseil municipal a octroyé à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, une délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération complète la décision 5.4.1.1. arrêtée par l'assemblée délibérante le 15 avril 2014 et annule et remplace les délibérations 5.4.1. prises le 28 avril 2014 et le 18 septembre 2014.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de limiter la délégation générale donnée à Monsieur le Maire, en ce qui concerne les alinéas présentés ci-dessous, de la manière suivante :

Alinéa 2 : de fixer, dans la limite de 2 500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Alinéa 3 : de procéder, dans les limites d'un montant annuel de 1 500 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Alinéa 4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres jusqu'à un plafond de 209 000 euros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, en limitant cette délégation aux avenants qui, cumulés, restent inférieurs à 5% du montant total du contrat initial. Au-delà d'une augmentation de 5% du marché initial, les avenants doivent être soumis à autorisation de l'assemblée délibérante avant signature du Maire.

Alinéa 15 : d'exercer, au nom de la commune, délégataire du Droit de Prémption Urbain, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, dans les limites de la délégation fixée par la délibération n° 5DCC171215 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2015, à savoir, à l'exclusion :

- d'une part, des zones économiques d'intérêt communautaire, et, à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle rédaction de la compétence « développement économique » aux termes de l'article L 5216-5 du CGCT issue de la loi NOTRe, de l'ensemble des zones d'activité (industrielle, commerciale, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire) du territoire ;
- et, d'autre part, des opérations reconnues d'intérêt communautaire.

Alinéa 16 : Le Maire est chargé, pour toute la durée du mandat, d'intenter au nom de la commune les actions en justice (y compris les constitutions de partie civile) ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tout contentieux intéressant la commune et devant toute juridiction, française, européenne, internationale ou étrangère, et tout degré de juridiction.

Alinéa 17 : de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros par sinistre ;

Alinéa 20 : de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros par

année civile.

Par application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte à chacune des réunions du conseil municipal des décisions prises par lui dans le cadre des délégations qui lui sont confiées en vertu de l'article L2122-22.

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour – 3 voix abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

Présentation du budget général primitif par Andrew Lincoln :

Bonsoir à toutes et à tous, je vais m'attacher à vous démontrer que le budget présenté ce soir est conforme aux orientations financières que nous avons annoncées il y a 3 semaines, le 3 mars, dans le rapport d'orientations budgétaires. J'ai présenté il y a 3 semaines, 3 grandes orientations en terme de gestion financière. La première était le maintien de la stabilité des taux d'imposition malgré une situation assez difficile, une conjoncture difficile pour les recettes.

Cela fait 3 ans déjà que les dotations de l'État baissent et on se retrouve par conséquent dans une situation, côté recettes, qui est très tendue, c'est à dire qu'il n'y a pas la progression habituelle des recettes. Si on compare les budgets primitifs 2015 et 2016, on voit que les recettes sont en baisse de 22 000 € soit à peu près 0,3 %. Mais il faut rappeler qu'il y a eu une sorte d'effet d'aubaine en 2015 parce que, suite à des décisions nationales, beaucoup de personnes qui n'étaient pas imposables sont devenues imposables et donc, on a gagné presque 200 000 € de recettes par rapport à ce qui était prévu. Cette année, c'est certain que nous n'aurons pas ce genre de bonne nouvelle parce que le mouvement sera dans le sens contraire, c'est à dire que le gouvernement a pris les décisions nécessaires pour sortir de l'imposition les personnes qui étaient imposées pour la première fois l'année dernière.

La situation des recettes est difficile sur plusieurs lignes. D'abord, en contributions directes, ce qu'on appelle les impôts ménages, et donc les 3 taux que l'on va voter tout à l'heure. On est en situation de stagnation malgré que le gouvernement ait réévalué les bases de 1 % mais ce 1 % - et un peu de progression des bases physiques - est en fait annulé par la sortie de l'imposition d'un certain nombre de personnes.

Ensuite, la DGF qui est en baisse depuis 2014 et ça continue. Cette année, il s'agit de 70 000 €. Sur l'ensemble de la période, depuis 2013, on est à 161 000 € qui est une baisse de 8,2 %. Pour comprendre la gravité de la situation, il faut avoir en tête qu'auparavant, la DGF augmentait de 50 000 à 60 000 € par an.

Les produits des services sont une section du budget qui est un petit peu commandée par les remboursements des salaires des autres budgets-annexes. Il y a une petite augmentation qui n'est pas du tout significative.

Ensuite, la dotation communautaire qui est aussi en baisse, liée au transfert de compétences de l'urbanisme et donc, à la création d'un service urbanisme au niveau communautaire.

Dernière ligne importante, les compensations fiscales qui sont accordées par le Gouvernement pour les questions d'exemption d'imposition qui sont calculées sur N-1, donc on va connaître, cette année, une baisse assez importante, précisément parce que l'année dernière, en 2015, beaucoup plus de personnes étaient imposables qu'auparavant. Donc, on vit sur la ligne des contributions directes, la sortie de l'imposition et on vit sur les compensations fiscales, l'entrée dans l'imposition des personnes il y a un an et malheureusement, les deux effets sont simultanés.

Cela nous amène à une deuxième orientation générale, étant donné les recettes, à savoir qu'une maîtrise des dépenses de fonctionnement est essentielle. Comme annoncé, on présente un budget qui vise à geler les dépenses de fonctionnement en 2016. En ce qui concerne les grands blocs de dépenses de fonctionnement, le BP 2016 est en baisse de 6 %, 79 000 € pour les charges à caractère général, on a gardé la même prévision pour les charges de personnel, et les autres charges de gestion courantes sont en baisse de 2,6 %. Donc, on a un BP 2016 qui est en baisse en termes de dépenses de fonctionnement par rapport à 2015 et qui vise comme résultat à la fin de l'année, le même total que cette année.

Pour situer la difficulté de la situation et l'effort qu'il faut consentir, j'ai choisi l'évolution de la masse salariale car, à cause de la création du budget-annexe, etc., c'est très difficile de comparer dans la durée les autres charges. Par contre, l'ensemble des salaires sont rattachés au budget principal. L'évolution des charges salariales, si on prend la période 2009-2015, on est à une augmentation de 912 000 € soit 38 % ou une moyenne arithmétique de 6,3 %. Le budget prévisionnel de cette année permettrait une augmentation éventuelle de 42 000 € sur les charges de personnel soit 1,27 %. Si on compare l'augmentation aux augmentations vues sur les années précédentes, l'année la plus faible était 2012 avec une augmentation de 87 000 €. Cette fois-ci, on vise une augmentation de 50 % de cette somme. C'est ce qu'on peut appeler une vraie rupture de tendance. La masse salariale est très difficile à contrôler et là, on arrive presque à une stabilisation.

Cela nous amène à la troisième orientation qui était de faire face à 2 urgences pour la commune : poursuivre le désendettement et intervenir sur un certain nombre de bâtiments qui font partie de notre patrimoine et qui sont en mauvais état. Il n'y a pas d'emprunt inscrit dans le budget donc, en terme de désendettement, on rembourse la dette qui date de 2012. Il n'y a pas eu d'emprunt depuis 2012 et on se retrouve, en 2016, avec des

remboursements de capital qui augmentent, des remboursements d'intérêts qui baissent un petit peu et une annuité qui reste stable : 1,2 millions d'euros. C'est un budget qui permet de faire face à un certain nombre d'urgences. Si on regarde l'essentiel dans le budget d'investissement, on retrouve des dépenses réelles d'investissement de 2,6 millions avec un bloc assez important qui va vers le remboursement du capital, laissant, en termes de dépenses d'équipement, un budget d'investissement d'à peu près 1,7 millions. En terme de réhabilitation du patrimoine, on retrouve dans les priorités annoncées la salle Jean Tanguy où il faut impérativement réparer le toit, il y a la réfection de l'abri SNSM à Lilia pour garantir la sécurité des usagers de la mer dans ce secteur, il y a l'école du Petit Prince qui est en quelque sorte surpeuplée et qui a besoin d'une extension pour laquelle nous avons voté ensemble une autorisation de programme avec l'utilisation de crédits de paiement, et il y a la suite de la mise en accessibilité des bâtiments publics. Ce dernier point est une question assez difficile à référer dans le budget. Sur la page 19 du budget, vous avez ce qu'on appelle une opération d'équipement qui regroupe toutes les lignes qui concernent la mise en accessibilité.

Voilà pour une rapide présentation quantitative du budget. Mes collègues vont maintenant présenter les budgets de façon plus qualitative.

Y. Bigouin : Bonsoir, nous développerons rapidement la politique Économie et tourisme à plusieurs voix entre moi-même, Christophe DELANOË, Andrew LINCOLN et Isabelle DEWU. En préambule, nous pouvons tous soutenir la création d'emploi sur notre territoire où le chômage reste un fléau. C'est, à notre humble niveau, tout le sens de cette politique. Cette année nous travaillerons particulièrement à faire d'un lieu bien situé, les deux étages au-dessus de la police municipale dans l'ancienne mairie, un espace dédié au travail. Que ce soit espace de co-working, travail partagé, un autre bureau, permanence de structure d'accompagnement de porteurs de projet, incubateur... Peu importe le nom qu'on lui donnera, ce lieu sera celui de l'économie et de l'emploi. Un groupe de travail associant des habitants motivés dont certains ont une expertise particulière dans ce domaine, vont travailler au règlement intérieur et au projet qui répondra à un besoin qui a été repéré.

Deuxième point, nous redéfinirons ensemble la signalétique commerciale en la repensant par une étude afin qu'elle soit plus harmonieuse et en accord avec la nouvelle réglementation.

Et enfin, nous travaillerons à mettre en valeur les sculptures en pierre du symposium par des outils de communication dédiés

C. Delanoë : Dans le mot « économie », il y a « économie » donc on va faire avec les moyens du bord. Pour autant, il y a un mot qui est important, c'est la dynamisation. On va apporter toute notre énergie pour dynamiser les marchés. On va essayer de mettre en place un marché de Noël très dynamique le samedi 17 décembre. Ce sera le premier jour des vacances scolaires. On va travailler avec l'espace jeunes, la halte-garderie, les écoles, les commerçants... On va essayer de travailler avec un peu tout le monde pour mettre quelque chose en place.

On va relancer le marché de Lilia du 3 juillet au 28 août. Et on va essayer de redynamiser - et on a lancé des actions sur le secteur de St Michel et sur Le Grouanec - les secteurs majeurs de Plouguerneau comme on a pu le faire pour Lilia.

I. Bloas-Dewu : Sur la partie agricole, nous allons poursuivre 2 actions qui ont déjà démarré : la meilleure connaissance des produits en les valorisant dans la cuisine municipale et un forum sur l'emploi - un premier a eu lieu ce mois-ci, de petite envergure - et donc on va mettre l'accent sur la connaissance des métiers de l'agriculture et du littoral au mois d'octobre à travers un symposium.

A. Lincoln : Pour conclure, sur l'Île Vierge, le projet avance bien avec nos deux partenaires à savoir le Conservatoire du littoral et la CCPA qui va prendre la maîtrise d'ouvrage. Cela avance bien sans dépenser un euro pour la commune. C'est le Conservatoire du littoral qui a financé toutes les études pour le projet d'aménagement. Les études vont se terminer, je pense, au mois d'avril et ensuite, le calendrier est à peu près d'un an pour demander les autorisations et organiser les marchés avec l'espoir que les premiers travaux commencent au printemps 2017. Avec 2 idées en terme de projet : conforter l'activité touristique qui existe déjà, c'est à dire la visite du grand phare avec l'aménagement de la longère qui est juste derrière le grand phare pour de l'infrastructure touristique de base et ensuite, la rénovation de la maison des gardiens pour devenir un gîte patrimonial qui devrait pouvoir loger à peu près 10 personnes.

P. Appriou : Deuxième point, sur l'environnement et le cadre de vie. Vous avez tous pu voir que les travaux sur l'aménagement entre l'église de Lilia et le Kastell Ac'h ont démarré avec la rénovation du réseau d'eau potable et d'eaux pluviales et l'enfouissement des réseaux secs qui se fera également dans la foulée. Donc, également, sécurisation de ce secteur d'un point de vue déplacements des piétons et des cyclistes. Sur cet aménagement, il y aura une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il y a un marché à bons de commande qui est passé sur l'enrochement sur le littoral : 60 000 € par an sur 3 ans donc 2015-2016-2017.

L'amélioration de l'éclairage public : vous avez vu un premier passage sur ce changement des 16 armoires en mauvais état en 2016. Il est évident que ce secteur-là continuera à se mettre en place avec le changement d'autres armoires ou, également, des lampadaires ou des luminaires simplement.

Travaux de renouvellement/renforcement/amélioration du réseau d'eau potable : c'est en cours mais surtout,

avec cette année, la pose de vannes de sectorisation sur les 3 secteurs des châteaux d'eau. Donc 2 vannes supplémentaires au Grouanec, 2 vannes supplémentaires sur Plouguerneau et 2 vannes supplémentaires sur le château d'eau de Lilia de façon à être plus rapide pour la détection des fuites. Ceci se fait avec une aide en ingénierie avec la SPL Eau du Ponant.

Et par rapport à l'environnement et le cadre de vie, je tiens à rajouter l'entretien des routes avec l'usage du point-à-temps. On envisage cette année de 30 à 35 km de réfection de routes avec le point-à-temps ce qui représente un tiers des voies communales. Le travail de peinture routière a débuté également avec une saison un petit peu plus sèche. Concernant le curage des fossés, il y a un problème que l'on n'a pas réussi à régler c'est à dire le traitement des boues sortant de ce curage. Pour 50 mètres de curage, on se trouve avec 10 m³ de boues. On a l'intention de faire 5 km par an, ça fait 1 000 m³, si vous étalez ça, ça fait 10 mètres de large sur 3 mètres de haut et 30 et quelques mètres de long, donc il faut trouver des espaces pour mettre ces boues. Voilà ce que je pouvais dire sur l'environnement et le cadre de vie.

A. Cousquer : Bonsoir, brièvement sur la partie « Énergie et déplacements », sur l'énergie, cette année, on poursuit notre politique d'efficacité énergétique, d'économies d'énergie. Ça passe par la sensibilisation, l'information des consommations d'énergie qui sera affichée sur les bâtiments communaux, la réduction des coûts liés aux abonnements, les travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments quand c'est possible et, en dernier lieu, la production d'énergie sur la commune, d'énergie renouvelable comme, par exemple, le fait d'installer des panneaux solaires sur la salle de Lilia ou d'autres équipements qui pourraient s'y prêter. Alors, panneaux solaires ou autre, le but étant de voir comment on peut produire des énergies renouvelables sur la commune, donc solaires mais peut être aussi du bois énergie, de la méthanisation...

Sur la partie « Déplacements », on poursuit la mise en place du schéma de déplacements avec la création d'une aire de co-voiturage au Stang, la réalisation de la vélouroute littorale qui sera achevée avant le début de la saison. Ça vient compléter les voies vertes, ça vient aussi compléter la finalisation du balisage des 10 chemins de randonnée qui est réalisée par les associations PNE et PHA et le service Espaces verts qui font un gros travail de balisage de ces 10 circuits qui donneront lieu à la réalisation de documents de communication pour le début de la saison également.

M.P. Cabon : Dans le domaine « Urbanisme et habitat », concernant le plan global d'aménagement de la commune, le nouveau PLU devrait être approuvé par le Conseil communautaire au mois de juin donc, il devrait être arrêté au mois de juin normalement. Et l'étude est en cours avec le CAUE pour l'aménagement du bourg. On reviendra vers vous dès que l'on aura les conclusions de l'étude. Concernant la politique foncière, nous avons la finalisation de l'éco-lotissement de Tiez Nevez. Il ne reste plus que quelques parcelles à vendre. Ça commence à bien se construire et on espère pouvoir commencer les aménagements collectifs pour rendre un cadre de vie plus agréable. La maison la plus ancienne du bourg – la maison rue de Tréménach – l'acquisition s'est faite cette semaine. Ça fera partie également de la réflexion sur l'aménagement du centre-bourg. Concernant les cimetières, il est prévu l'acquisition de terrains dans le bourg. Des études de sols sont en cours parce qu'avant d'acheter, il faut savoir si le terrain est approprié pour un cimetière. Et, également, il sera nécessaire de faire quelques investissements pour agrandir le columbarium du cimetière du bourg.

Jean-Yves Gueguen : La politique « Enfance-jeunesse », ô combien importante. Avant de démarrer, une petite pensée pour Nathalie VIGOUROUX qui est absente ce soir du fait du décès de son papa dont les obsèques ont eu lieu cette après-midi. Les projets « Enfance-jeunesse » auront pour but, en 2016, d'offrir des conditions pour favoriser l'apprentissage par l'extension de l'école du Petit Prince qui devenait vraiment urgente, par la finalisation du projet éducatif local avec tous les acteurs éducatifs plouguernéens que sont les professionnels mais aussi les parents avant tout, par la mise en place d'une Charte de l'ATSEM, document qui a pour vocation de clarifier le rôle de l'ATSEM et sa place dans la communauté éducative, par l'optimisation de l'organisation des TAP en harmonisant les horaires des TAP sur les deux écoles publiques, mais également pour but d'offrir des espaces de rencontres par la finalisation de l'étude pour un skatepark dont la maîtrise d'œuvre devrait être donnée en 2016 et les travaux, prévus en 2017, par la participation des jeunes aux événements de la commune (durant le printemps, il y aura la semaine du jeu, la semaine de la langue bretonne a eu lieu ce mois-ci), et par l'ouverture de l'espace jeunes toute l'année avec des encadrants de qualité que sont la directrice et l'animateur qui ont su donner une dynamique positive à cet espace.

P. Cariou : En ce qui concerne la culture, il est évident pour nous que chacun et chacune doit avoir accès à la culture. Pour cela, il y a différents moyens. L'un des premiers moyens, c'est de faire en sorte que l'offre soit multiple et variée, pour toutes les générations, pour tous les goûts. En cela, les professionnels, tant à la médiathèque qu'à la salle culturelle, savent faire ce genre de chose. L'un des autres moyens, c'est d'avoir un tarif qui soit attractif. On reste dans un moyenne basse par rapport à l'ensemble de la région, ici, au niveau des tarifs. Et bien sûr, on a également, et essentiellement à la médiathèque et ici, dans la salle, des activités gratuites qui permettent à chacun de venir pour des animations de qualité. Pour la culture, on travaille à différents niveaux. On travaille au niveau plouguernéen. Le projet culturel en

cours de construction tient compte du patrimoine dont la commune est très riche et également de tous les acteurs tant associatifs qu'individuels qui travaillent dans ce domaine de la culture. Nous essayons de soutenir tous les projets qui sont mis en place par ces associations. Au niveau CCPA, l'arrivée de la salle culturelle de Plabennec nous a permis justement de travailler avec une équipe en place là-bas pour une concertation, une complémentarité de programmes et éventuellement des partages de matériels. Au niveau de la CCPA toujours, une rencontre avec les élus en charge de la culture a eu lieu il y a quelques semaines qui a permis de commencer, pas forcément une mutualisation mais néanmoins, une mise en commun des différentes compétences que l'on a sur le territoire de la CCPA. Et puis, depuis plusieurs années déjà, on a certains événements qui sont au niveau communautaire comme « Paroles en Wrac'h », le « Printemps des Abers », les « Tréteaux chantants ». Donc, il y a déjà des actions qui se font au niveau de ce territoire-là. Et un autre niveau qui nous paraît important, c'est le niveau Pays de Brest. Une première rencontre avec l'aide du conseil de développement a eu lieu au mois de février dans cette salle et a permis de lancer une réflexion très intéressante avec tous les acteurs, tant élus que professionnels, artistes, etc., qui, je pense, va porter ses fruits d'ici quelques temps.

E. Le Bihan : Au niveau des associations que ce soit sportives, de loisirs ou autres, l'objectif de l'année 2016 est que chaque association puisse pratiquer son activité, organiser des manifestations dans les meilleures conditions. Pour cela, on va essayer de faire en sorte que les bâtiments soient dans le meilleur état possible en commençant par la réfection de la salle Jean Tanguy. Par la suite, on aura d'autres rénovations à faire mais on commence par celle-ci. Il va y avoir l'acquisition de mobiliers pour les festivités de façon justement à faciliter l'organisation de manifestations. Et on va mettre en place des moyens pour éviter la dégradation des espaces publics, les effractions, les squats, les dégradations, par la clôture du complexe sportif de Kroaz Kenan et la mise en place de contrôles d'accès sur les bâtiments communaux. Dans le même temps, on va accompagner les associations en leur maintenant leur niveau d'aides financières cette année, en 2016, par les subventions. On a voté déjà la gratuité des salles communales, mis en place un règlement bien clair pour que chacun sache comment utiliser ces salles et il y a des conventions qui vont suivre, la mise en place de conventions avec chaque association que ce soient des conventions d'espace partagé ou d'utilisation exclusive.

J.P. Le Gall : Concernant la solidarité et l'action sociale, nous avons eu un long moment d'introduction donc juste pour rappeler les 3 axes de l'action : poursuivre les actions en faveur du lien social pour rompre l'isolement et mener des actions de prévention au niveau des risques concernant essentiellement les personnes âgées.

J.C. Merdy : Bonsoir. Comme cela a été annoncé depuis un moment, nous allons entreprendre la construction d'un abri SNSM à la pointe du Kastell Ac'h, l'actuel étant vétuste et dangereux. Je vais vous donner le planning. Au mois de mars, il y a eu l'étude d'avant-projet et l'étude de projet. Donc, c'est fini. Le permis va être déposé dans les jours qui viennent. Il faut au moins 3 mois pour le permis. On se donne 2 mois pour recours au cas où. Ensuite, la démolition de l'ancien abri va commencer première quinzaine de septembre, les fondations vont commencer mi-septembre jusqu'à mi-novembre. Après, ce sera le gros œuvre qui va commencer mi-novembre jusqu'à, plus ou moins, janvier et, si tout se passe bien, pour février, l'abri sera en place.

Ensuite, on a de la chance, on aura le retour des Vedettes des Abers sur Lilia pour les traversées pour l'île Vierge. Il y aura des départs du Kastell Ac'h dès l'ouverture du phare qui est prévue pour le 1er mai. Les travaux avancent pas mal mais il y a quand même eu un mois de retard. En juillet et en août, il y aura des traversées tous les jours suivant les marées. Mais il reste quand même des départs de l'Aber Wrac'h.

Autrement, pour la ZMEL de Perroz, avec Céline Tanguy, on travaille sur le montage du dossier de reprise de l'AOT de la ZMEL de Perroz à échéance pour 2017.

Autrement, j'en profite pour dire à Céline qu'en 2015, il y a eu 8 450 entrées au phare de l'île Vierge. Tu avais posé la question l'autre fois, il me semble.

C. Trividic : Concernant la langue bretonne, l'objectif pour 2016 sera le même qu'en 2015, c'est à dire de protéger, promouvoir et faire vivre la langue bretonne. Pourquoi ? D'abord, parce que c'est ancré dans la culture du territoire de la commune, c'est un élément du patrimoine immatériel et, ensuite, parce que c'est un atout important du dynamisme du développement économique et touristique de la commune. Pour y parvenir en 2016, 2 axes : le premier, c'est donner à voir avec le développement des outils de communication et d'information en bilingue breton/français, le développement de la signalétique, et donner à échanger, c'est à dire à parler et à écouter la langue en participant à la semaine de la langue bretonne, c'est l'autorisation que nous avons obtenue pour l'ouverture d'une cinquième classe bilingue à l'école du Petit Prince, la reconduction de l'initiation breton dans les écoles publiques, la participation à la Redadeg, j'en profite pour vous inviter, c'est le 4 mai à 19h30.

Je poursuis sur la coopération décentralisée : à un moment où notre environnement géopolitique est particulièrement difficile, il est important de confirmer nos projets d'action à l'extérieur et non de s'enfermer sur nous-mêmes. Les axes sont surtout à destination de nos partenaires. L'objectif vise à favoriser la mobilité, la connaissance de l'autre, à promouvoir les valeurs européennes. Deux grands temps-forts en 2016 : à

destination de nos amis à St Germans, c'est une visite qui a lieu début mai et puis, le 16 mai, les échanges avec Edingen-Neckarhausen, c'est l'accueil du nouveau maire et sans doute d'une délégation. Ensuite, il y a une étude qui est engagée sans doute pour accueillir un volontaire européen pendant un an. On accueillera un saisonnier aussi d'Edingen-Neckarhausen. C'est la poursuite des échanges entre les jeunes. Et d'autres actions auront lieu aussi en 2016 comme, par exemple, l'accueil des Brésiliens par le foot, un accueil qui a lieu tous les ans.

M. Le Maire : Merci à tous les collègues pour cette présentation peut être inhabituelle. Il me semblait vraiment important d'aborder les questions budgétaires par l'essentiel à savoir, ce sur quoi on s'engage pour l'année 2016. Je vous propose un temps d'échange à la suite de cette présentation avant de passer aux chiffres.

L. Le Hir : Vous venez de nous présenter un programme varié, on va dire. Ce que je pourrais rajouter par rapport à ce que j'ai dit au dernier conseil, si les finances de la commune étaient dans le rouge, vous n'auriez pas pu faire tout ça et donc, je réitère les propos du percepteur lors de la commission des finances : « les marges financières de la commune permettent d'investir » et vous venez de le montrer. Effectivement, le budget qui va être présenté tout à l'heure avec les chiffres reflète les orientations indiquées dans le débat d'orientations budgétaires donc je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit au dernier conseil. Parce que si la seule réponse que je peux attendre de votre part, c'est une chanson, cela me semble particulièrement inapproprié en conseil municipal même si ce conseil municipal se passe dans une salle culturelle.

Je me permettrais de revenir sur une question que j'ai posée en commission des finances la semaine dernière à savoir le tableau des effectifs annexé au budget. Les sommes inscrites dans le budget devaient être en cohérence avec le tableau et donc, c'est bien ce qui avait été annoncé par la Chambre régionale des comptes quand elle était passée, elle disait que la collectivité inscrit effectivement régulièrement et crée des postes pour satisfaire des avancements de grades comme cela a été fait pour permettre des recrutements mais que maintenir au tableau des effectifs ces emplois, ce n'est pas une vocation. Cette pratique est d'ailleurs contraire au principe de sincérité de l'évaluation des dépenses posée par l'article du Code des collectivités impliquant que tout emploi budgété par la collectivité fasse l'objet d'une ouverture de crédits équivalents au budget, ce qui n'est pas le cas. Lors de la commission des finances, vous m'avez répondu que le tableau serait mis à jour lors d'un prochain conseil. Or, ce tableau on l'a déjà mis à jour au conseil de janvier. Donc je suis surprise d'avoir eu cette réponse lors de la commission. D'autant plus que, comme il a fait mauvais ce week-end, j'ai regardé d'un peu plus près ce tableau. J'ai vraiment été très surprise, on nous a communiqué 3 tableaux : lors du CA, lors du BP qui normalement donne le nombre d'agents au 31 décembre, Monsieur Le Maire, j'ai le regret de vous dire qu'entre les 2 tableaux, vous avez perdu un agent. Je vous rassure, vous l'avez retrouvé lors du conseil du 21 janvier. Par contre, le tableau qui avait été mis sur table lors du Conseil municipal de janvier ne reflète pas du tout les décisions qui ont été prises lors de la séance. J'explique sur 2 exemples : on supprime 6 postes sur la filière administrative et le tableau, il passe de 28 à 20. Donc, il y a encore 2 agents qui ont disparu mais je ne sais pas où. Cela pose question. Deuxième exemple : dans la filière d'animation, il y avait 2 postes (1 poste à temps complet, 1 poste à temps non complet), la délib dit qu'on supprime le poste à temps complet et en fait, c'est l'autre qui disparaît du tableau. Donc, il y a des choses assez surprenantes. Cela me conduit, Monsieur Le Maire, à vous conseiller de regarder un peu les documents que l'on nous met pour les délibérations. On l'a dit à plusieurs reprises, qu'il y a des incohérences et là encore, une fois de plus, on nous donne des chiffres mais ces chiffres ne sont pas cohérents pour travailler. Donc, les différents budgets qu'on nous présente reflètent le débat d'orientations budgétaires mais à part cela, il y a encore énormément d'erreurs dans les documents.

C. Delanoë : Je me permets d'intervenir parce que je me sens un peu vexé, même je trouve très gonflé de dire que les finances ne sont pas dans le rouge. Ça met par terre tout notre travail d'imagination. Il n'y a rien qui coûte cher dans tout ce qu'on présente, il n'y a aucun prêt, ce qu'a dit Andrew, je trouve vraiment très gonflé de dire que les finances ne sont pas dans le rouge parce qu'on peut faire plein de trucs. Justement on peut faire plein de trucs parce qu'on essaye d'avoir de l'imagination au possible pour faire des choses à pas cher. Et si on en est là, c'est parce que les finances sont complètement dans le rouge. On a plein d'autres idées sauf qu'on se freine parce qu'on n'a pas d'argent pour les faire. On fait un pis-aller sur la salle Jean Tanguy, on a un état désastreux des bâtiments publics, on a plein de choses, on essaye de faire le maximum et je me sens quand même légèrement vexé car on a essayé d'avoir un débat d'idées sur le sujet des choses qui ne coûtent pas cher parce qu'on n'a pas d'argent. Quand je disais que dans le mot « économie », il y a le mot « économie » parce qu'on est obligé de les faire. Donc je suis désolé, mon intervention est peut être un peu virulente mais je trouve la tienne toute aussi virulente.

A. Lincoln : Quelques éléments de réponses aux observations de Lédie. D'abord, c'est vrai que si on regarde les rapports de la Chambre régionale des comptes, la Chambre revient assez souvent sur la question du tableau des effectifs. C'est bien de nous donner des leçons sur la qualité de nos tableaux mais il faut aussi se souvenir d'où on vient. En 2011, quand tu étais adjointe aux finances, je crois, il y avait 127 postes dans le tableau des effectifs pour une masse salariale qui était bien inférieure à la masse salariale qui est dans notre budget aujourd'hui. En effet, il y avait un grand décalage entre le tableau des effectifs et la réalité du budget. Quant au problème que l'on a rencontré en commission des finances, la réponse après enquête et un moment de réflexion

est très simple, c'est une obligation légale de mettre les effectifs budgétaires à la fin de l'année, au 31/12/15, et comme tu l'as dit toi-même, nous avons déjà, avec l'aide de notre nouvelle Directrice générale des services, procédé à un nettoyage du tableau. Le tableau que nous avons voté le 21 janvier fait état de 91 postes budgétaires avec un écart simplement de 2 postes par rapport aux postes actuellement pourvus. Je pense que la prochaine fois que la Chambre régionale des comptes passera, elle constatera un certain nombre d'améliorations en terme de sincérité du budget certainement sur le tableau des effectifs et, comme nous l'avons vu lors du débat d'orientations budgétaires, aussi sur la sincérité du budget d'investissement. Sur le mandat précédent, on a eu des taux d'exécution du budget d'investissement assez étonnants, la Chambre régionale des comptes a exprimé son étonnement. Sur la situation financière de la commune, si tu trouves que c'est normal qu'on soit dans une situation où les recettes stagnent voire régressent, on n'est peut être pas sur la même planète. On n'est pas sans savoir que normalement la masse salariale, selon l'hypothèse de la Direction départementale des finances publiques, progresse tous les ans de 2 % minimum et donc, derrière les chiffres présentés ce soir, je pense honnêtement que tu sous-estimes les efforts déjà consentis, les serrages de boulons, les décisions difficiles à prendre par exemple, en phase de clôture du budget, il y avait besoin encore de 30 000 € d'économies donc il a fallu réduire le nombre de saisonniers, décider, hélas, de ne pas financer les concerts dans les chapelles cette année. On arrive vraiment dans une situation difficile. 2017, où il faut maintenir le gel des dépenses de fonctionnement, va être extrêmement difficile. On aura des décisions difficiles à prendre, la question des impôts va se poser, la questions des recettes, et la question du niveau de services que l'on peut maintenir avec les recettes que nous avons. Par rapport à une période qu'on a connue antérieurement où, en général, les recettes progressaient régulièrement mais une période néanmoins où l'endettement a subitement augmenté, aujourd'hui on gère un héritage qui est très difficile. En effet, si on n'avait pas 500 000 € d'intérêts et 700 000 € de capital à rembourser, on pourrait peut être s'occuper d'autres urgences comme la maison communale, qui est dans un triste état, assez préoccupant, et il serait peut être possible de mettre en œuvre d'autres politiques avec un autre niveau d'ambition. Mais, en effet, vous avez, je pense, presque investi pour 2 mandats sous un seul mandat. On est obligé de gérer votre dette qui est certainement excessive et affole, vous l'avez reconnu, notre trésorier public, et les avertissements n'ont pas manqué par rapport à l'arrivée de cette situation, et je trouve vos remarques concernant la relative bonne santé des finances communales assez déconnectées du réel. On n'a qu'à regarder Lannilis où l'équipe qui est arrivée avait un discours sur le niveau d'endettement de la commune mais quand on regarde les statistiques, le niveau d'endettement est 3 fois inférieur à celui de Plouguerneau. En tant qu'adjoint qui gère aujourd'hui les finances, j'ai une autre vision de la situation de la commune.

L. Le Hir : Effectivement, en 2011, il y avait un certain nombre de personnels au tableau des effectifs et c'est bien ce qui avait valu la remarque de la Chambre régionale des comptes et donc ça avait été corrigé. On peut constater que ce phénomène s'est reproduit puisque les tableaux que vous nous avez présentés sur le 31 décembre 2015 font apparaître un effectif assez haut par rapport à ce qui est budgété.

Vous dites que je sous-estime les efforts qui sont faits. Non, je ne les sous-estime pas. Figurez-vous même qu'avant, sur le mandat passé, on avait exactement les mêmes contraintes que vous. On avait aussi des adjoints qui avaient des projets, des volontés et il fallait faire avec l'argent qu'il y avait et à chaque fois qu'il y avait des séances budgétaires, on était sur les mêmes contraintes que vous. On a emprunté, oui, pour faire des projets. La dette, vous la remettez toujours en fonction de ce bâtiment mais ce n'est pas la seule chose qui a été faite. On a fait le centre de secours pour les pompiers, on a agrandi la crèche, on a fait l'ALSH, on a agrandi l'école publique de Lilia, on a fait l'agrandissement du Petit Prince, la médiathèque. On a commencé par le secteur Enfance-jeunesse, on a fait après le secteur Culture et la suite, c'était les autres bâtiments et c'est ce que vous vous apprêtez à faire. Donc les efforts, je ne les sous-estime certainement pas puisque nous avons exactement les mêmes contraintes. A chaque séance budgétaire, les adjoints étaient frustrés parce que tout ce qu'ils avaient envie de faire, ils ne pouvaient pas le faire parce qu'il y avait une limite. Donc, je vous rejoins là-dessus. Par contre, quand vous dites que le trésorier est affolé, ce n'est pas ce que j'ai ressenti lors de la commission des finances. Il a exprimé certaines réserves sur la dette et un discours de prudence mais il a dit que ce discours de prudence là, il l'a sur toutes les communes puisque les ressources de toutes les communes ont baissé. Donc, ce n'est pas un discours propre à la commune de Plouguerneau qu'il a fait et il nous l'a bien dit en commission des finances. Osez dire le contraire ! Osez dire que ce n'est pas ce qu'il a dit en commission des finances ! Je lui ai posé clairement la question.

E. Tinevez : Je voulais t'apporter des précisions, Andrew, sur le tableau des effectifs parce qu'en fait avant d'être élue j'allais aux conseils municipaux très régulièrement dans le public du coup, à l'époque je ne pouvais pas poser mes questions en direct donc, je donnais mes questions à la minorité de l'époque. En 2011-2012, je prenais des cours sur la fonction publique territoriale et du coup, je m'étais aperçue que quand la municipalité créait des postes, elle n'en supprimait jamais. J'avais remis à la minorité les textes et documents leur demandant de demander en Conseil municipal à ce que les procédures soient suivies. Ce à quoi le DGS de l'époque avait expliqué en conseil, donc c'est dans les enregistrements, que non, on ne supprimait pas de postes quand on en créait d'autres ce qui explique que, effectivement, on avait autant de postes dans les effectifs. Suite à quoi, j'ai pris rendez-vous avec le Maire de l'époque à qui j'ai remis en mains propres les documents et à qui j'ai expliqué ce que je venais d'apprendre en cours et, à partir des conseils suivants, ils ont

commencé à supprimer les postes mais effectivement, ils n'ont pas eu le temps dans la fin du mandat de remettre à jour les tableaux donc, c'est le travail qui se fait maintenant. Je confirme que, au précédent mandat, les procédures n'étaient pas forcément suivies. Mais on a presque fini, je pense, de clarifier les tableaux.

M. Le Maire : Oui, c'est même fait.

L. Le Hir : Je pense qu'Elisabeth n'a pas dû participer aux derniers conseils municipaux, en tout cas ceux de 2013, parce que les tableaux étaient à jour. On les a mis à jour après la Chambre régionale de comptes.

Vous venez de dire que vous allez travailler toute l'année pratiquement sans finances. On va quand même nous faire voter tout à l'heure que, entre le fonctionnement et l'investissement, on va arriver à pratiquement 10 millions. Ne dites pas qu'on n'a pas d'argent du tout.

C. Delanoë : Je parlais pour mon secteur en particulier mais il y a plein d'autres secteurs, dans tout ce qu'on a présenté tout à l'heure, qui ne coûtent pas cher. Les seuls points qui coûtent cher, ce sont les 4 points qui ont été développés par Andrew dans sa dernière diapo.

Y. Bigouin : En complément de ce qu'a dit Christophe, je voulais juste remercier Lédie LE HIR pour avoir dit que nous faisons beaucoup de choses. Et je tiens à remercier mon équipe et tout ce qu'elle fait parce qu'effectivement il y a beaucoup de choses faites avec des bouts de ficelles, on se débrouille, c'est système D, mais parce qu'on vient, pour beaucoup autour de cette table, du monde associatif donc on sait faire aussi avec les gens. Et je tiens aussi à la remercier et lui dire que je suis assez ravi de faire la politique de son ancien délégué à l'économie que j'ai rencontré en début de mandat, il était bien frustré effectivement de ne pas pouvoir faire ce qu'il voulait. Mais en tout cas, on fait ce qu'on peut avec nos petits moyens et on y arrive, ce n'est pas si mal. Vous avez pu voir la pluralité des projets, la diversité et surtout ces projets sont portés de manière collective.

A. Romey : Personne ne s'étonnera que nous ne partagions pas les analyses récurrentes de Madame LE HIR sur l'état des finances de la commune. Je ne vais pas y revenir, je pense que tout a été dit sur le sujet. Ce que je voudrais dire c'est que dans les projets que vous nous avez présentés pour 2016, moi aussi j'aurais souhaité voir certaines choses en supplément des choses que vous proposez. J'aurais, par exemple, souhaité que l'on ait un peu plus de possibilités sur les acquisitions foncières, j'aurais bien aimé qu'on ait la possibilité d'investir un peu plus dans la voirie, dans la réhabilitation des bâtiments communaux, etc. Mais je constate, à la lecture du budget, qu'on est bien obligé de faire avec l'argent qu'on a.

A. Lincoln : Juste une dernière contribution à ce débat très général. Honnêtement, je ne pense pas que les 2 équipes se soient retrouvées face aux mêmes contraintes. Vous avez connu une période de progression des recettes. Nous, on connaît, par rapport à l'État, une baisse des dotations et aussi une tendance de stagnation des recettes fiscales. C'est vrai que c'est un problème que confrontent beaucoup de communes mais la spécificité de Plouguerneau, je crois, c'est d'être entrée dans cette période trouble très exposée sur le plan financier, c'est à dire avec des obligations de remboursement d'intérêts et de capital très élevés juste au moment où les recettes n'étaient pas au rendez-vous. Et donc, voilà une situation de contraintes par rapport à une situation antérieure où vous étiez dans une période plutôt de progression des recettes. Nous, on est dans une période de régression de certaines recettes, de stabilisation, de stagnation et en plus, un niveau d'endettement élevé à rembourser. Ça fait deux contextes d'ordre général très différents.

M. Le Maire : Juste une dernière remarque avant d'aborder l'approbation des différents budgets. J'ai eu une discussion avec l'ancien Maire d'Edingen-Neckarhausen sur la politique d'urbanisme, politique de rénovation des bâtiments, et donc son discours – et il n'est pas le seul à le tenir – c'était qu'il n'y avait pas de construction neuve possible dès lors que la rénovation, l'entretien de l'existant n'était pas assuré. C'est bien le problème sur notre commune et on n'est vraiment pas égaux de ce point de vue-là.

Nomenclature ACTES 7.2.1	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE ANNÉE 2016
------------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Après avis de la commission finances en date du 22 mars 2016, monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition de l'exercice budgétaire 2016 au niveau suivant :

Taxe d'habitation :	18.99 %
Taxe foncier bâti :	24.41 %
Taxe foncier non bâti :	38.04 %

soit le maintien des taux.

Les taux ci-dessus sont les mêmes depuis 2010.

Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour – 5 abstentions (A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Nomenclature ACTES 7.1.1.1.a	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET GÉNÉRAL
--	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avis de la commission finances en date du 22 mars 2016,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux finances,

Adopte le budget primitif 2016 du budget général comme joint à la présente délibération

Budget de fonctionnement équilibré en
dépenses et recettes à la somme de : 7 538 557,00 €

Budget d'investissement équilibré en
dépenses et recettes à la somme de : 2 640 417,00 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2016 a été établi par chapitre et voté de manière globale, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 3 voix contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) – 5 abstentions (A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.a	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET EAU
--	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avis du conseil d'exploitation en date du 15 mars 2016 et de la commission finances en date du 22 mars 2016
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux finances,

Adopte le budget primitif 2016 du budget eau comme joint à la présente délibération :

Budget de fonctionnement équilibré en
dépenses et recettes à la somme de : 900 390,00 €

Budget d'investissement équilibré en
dépenses et recettes à la somme de : 897 515,00 €

PRÉCISE que le budget de l'exercice 2016 a été établi par chapitre et voté de manière globale.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.b	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT
--	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis du conseil d'exploitation en date du 15 mars 2016 et de la commission finances en date du 22 mars 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux finances,

Adopte le budget primitif 2016 du budget assainissement comme joint à la présente délibération :

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 511 974,00 €

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 705 976,00 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2016 a été établi par chapitre et voté de manière globale.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.c	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PETITE ENFANCE
--	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis de la commission finances en date du 22 mars 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux finances,

Adopte le budget primitif 2016 du budget petite enfance comme joint à la présente délibération :

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 393 347,00 €

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 9 422,00 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2016 a été établi par chapitre et voté de manière globale, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.d	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET LOTISSEMENT DU GWELMEUR
--	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis de la commission finances en date du 22 mars 2016,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux finances,

Adopte le budget primitif 2016 du budget lotissement du Gwelmeur comme joint à la présente délibération :

Budget de fonctionnement équilibré en
dépenses et recettes à la somme de : 702 926,00 €

Budget d'investissement équilibré en
dépenses et recettes à la somme de : 462 716,00 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2016 a été établi par chapitre et voté de manière globale.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.e	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET EXTENSION ZA DU HELLEZ
--	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis de la commission finances en date du 22 mars 2016,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux finances,

Adopte le budget primitif 2016 du budget extension ZA du Hellez comme joint à la présente délibération :

Budget de fonctionnement équilibré en
dépenses et recettes à la somme de : 122 843,00 €

Budget d'investissement équilibré en
dépenses et recettes à la somme de : 129 306,00 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2016 a été établi par chapitre et voté de manière globale.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.f	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ARMORICA
--	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avis de la commission finances en date du 22 mars 2016,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux finances,

Adopte le budget primitif 2016 du budget Armorica comme joint à la présente délibération :

Budget de fonctionnement équilibré en
dépenses et recettes à la somme de : 395 211,00 €

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 14 136,00 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2016 a été établi par chapitre et voté de manière globale, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995.

A. Romey : Je ne vais pas revenir sur l'énorme différentiel qui existe sur les recettes de cette salle Armorica et les charges de fonctionnement. Il va quand même falloir y songer sérieusement. J'ai noté, dans l'intervention de l'adjoint à la culture sur les projets 2016, son souhait d'avoir des tarifs incitatifs et une programmation pluridisciplinaire qui puisse contenter tout le monde, des plus petits aux plus âgés. Quand je vois les 27 000 € de recettes, d'entrées, de ventes de produits pour l'année 2015, je me dis qu'il va quand même falloir faire un effort sérieux pour augmenter cette ligne et donc, j'attends avec beaucoup d'impatience le programme 2016-2017 de la salle Armorica ainsi que le projet culturel global de la commune de Plouguerneau d'ailleurs.

M. Le Maire : Projet en cours d'élaboration. En tout cas, ce qui est important c'est qu'il y ait une véritable communication, une véritable collaboration avec tous ceux et toutes celles qui s'investissent dans la culture sur Plouguerneau. C'est aussi la vocation du conseil culturel, même si le mot apparaît un peu pompeux, c'est vraiment de faire en sorte que cette question ne soit pas traitée uniquement entre les élus de la majorité. C'est lourd d'enjeux.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.g	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PORTS
--	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avis du conseil portuaire en date du 17 mars 2016 et de la commission finances en date du 22 mars 2016
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux finances,

Adopte le budget primitif 2016 du budget ports comme joint à la présente délibération :

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 31 651,00 €

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 12 891,00 €

PRÉCISE que le budget de l'exercice 2016 a été établi par chapitre et voté de manière globale.

A. Romey : Juste une précision à demander à Jean-Claude MERDY. Je n'ai pas trop bien compris dans ce qu'il a présenté pour les projets de 2016, le travail pour la reprise de la gestion de la ZMEL de Perroz, ça consiste en quoi exactement ?

J.C. Merdy : Jusqu'à maintenant, la ZMEL de Perroz, c'est la ZMEL des usagers du port de Perroz. Ce n'est pas la ZMEL qui est pour la commune. C'est la ZMEL privée. C'est là-dessus qu'on va travailler pour 2016. Ce n'est pas la ZMEL qu'on a créée nous.

L. Le Hir : Nous avons eu le conseil portuaire il y a quelques jours et nous avons regardé ce budget ensemble. D'abord, au niveau du temps passé par le personnel, je voulais les féliciter pour l'année 2015, ils ont réussi ce qui était prévu à 3 minutes près. Donc, c'est vrai que la concertation entre agents a été très efficace pour arriver à ce résultat. On vient de voir qu'il y aura des nouvelles missions. Lors du conseil portuaire, on a fait le point sur le compte-rendu précédent, il y avait énormément d'actions qui n'avaient pas pu avoir lieu, beaucoup de choses qui n'avaient pas été faites faute de temps donc, je me demandais si, dans ce budget, on avait prévu assez de temps de personnel pour pouvoir assumer toutes les missions qui y sont mises. Parce que l'agent qui était là disait que déjà elle avait du mal et donc là, on dit qu'on rajoute des missions et lors de ce conseil portuaire, il a

été annoncé que ces missions seront preneuses de beaucoup de temps, beaucoup de documents administratifs qui vont être faits donc, est-ce qu'il a été suffisamment calibré ce budget ?

J.C. Merdy : Les premières dépenses seront faites pour la sécurité des ports. Ça sera donc, comme on en a parlé l'autre fois, les échelles, les anneaux, les bouées, les chaînes dans le chenal du Korejou. Ça sera fait dans un premier temps. On va jouer d'abord sur la sécurité.

A. Lincoln : Trois observations. D'abord pour Alain, la question de la prise en main éventuelle de Perroz par la commune à la demande de l'État en fait, c'est une question qui aura un impact sur le budget principal et pas sur le budget des ports parce que ce sera inscrit comme les autres ZMEL dans le budget principal. Et par rapport aux observations de Lédie, d'abord merci pour les félicitations sur l'excellent niveau de concertation entre les services qui, en effet, travaillent très bien ensemble. Et sur la question de l'emploi de l'agent administratif, c'est quelqu'un, en effet, qui a beaucoup de missions. Je pense que quand elle disait qu'elle n'arriverait pas à faire du jour au lendemain le travail nécessaire pour le conseil portuaire, ça n'était pas en fonction du volume de travail qu'elle a pour le conseil des ports mais ses autres missions. La question est simplement, une question de planification et de phasage de ses divers travaux.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 3 voix contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) – 5 abstentions (A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.h	TRANSFERT DES DÉPENSES DE PERSONNEL DES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL - ANNÉE 2016
---	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,
Après avis de la commission finances en date du 22 mars 2016,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux finances,

AUTORISE le transfert des procédures de règlement des salaires et charges sociales des budgets annexes au budget principal.

ACCEPTE la répartition financière suivante :

Budget eau	: 140 000,00 €	dépense C/ 6215
Budget assainissement	: 88 000.00 €	dépense C/ 6215
Budget CCAS	: 69 000,00 €	dépense C/ 6215
Budget petite enfance	: 328 000,00 €	dépenses C/ 6215
Budget Armorica	: 122 550,00 €	dépenses C/ 6215
Budget Ports	: 11 000,00 €	dépenses C/6215

soit une recette au compte 70841 du budget général d'un montant de 758 550,00 €

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 3 voix contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) – 5 abstentions (A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Nomenclature ACTES 7.1.1.1.b	SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES- ANNÉE 2016
---	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avis de la commission finances en date du 22 mars 2016,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux finances,

DIT que le versement de subventions est nécessaire à l'équilibre des budgets CCAS, Petite Enfance et Armorica pour l'exercice 2016 pour les montants suivants :

Budget CCAS :	106 392 €	Recettes C/74748 Budget principal	Dépenses C/657362
Budget Petite Enfance :	133 900 €	Recettes C/74748 Budget principal	Dépenses C/657363
Budget Armorica :	335 600 €	Recettes C/74748 Budget principal	Dépenses C/6573631

AUTORISE le versement des sommes susvisées du budget principal aux budgets annexes correspondants.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 3 voix contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) – 5 abstentions (A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Nomenclature ACTES 7.1.1.1.c	VIREMENTS DE CRÉDITS DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES- ANNÉE 2016
--	---

Les budgets annexes eau et assainissement de la commune prennent en charge les dépenses liées au fonctionnement des équipements publics. Celles-ci devraient être imputées au budget principal afin que celui-ci en supporte la charge financière.

Après avis de la commission finances en date du 22 mars 2016,
Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire les montants suivants :

Budget principal :	Dépenses au C/ 62872	: 21 000,00 €
Budget eau :	Recettes au C/ 70111	: 9 000,00 €
Budget assainissement :	Recettes au C/ 70611	: 12 000,00 €

Pour le calcul de cette opération, il est tenu compte du prix de l'achat du m³ d'eau acheté à la Lyonnaise des eaux.

Ces montants seront réajustés après relevé des compteurs.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 3 voix contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) – 5 abstentions (A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.i	VIREMENTS DE CRÉDITS DU BUDGET ARMORICA AU BUDGET PRINCIPAL- ANNÉE 2016
--	--

Le budget général de la commune prend en charge les dépenses d'intérêts des emprunts contractés pour la construction de la salle Armorica ainsi que les amortissements des biens acquis en 2014 pour la salle. Celles-ci devraient être imputées au budget Armorica afin qu'il en supporte la charge financière.

A cette fin, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'inscrire les montants suivants :

Budget Armorica :	Dépenses : 113 755,00 €	article 62871
Budget principal :	Recettes : 113 755,00 €	article 70872

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 3 voix contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) – 5 abstentions (A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

M. Le Maire : Merci pour ton travail, ton investissement, Andrew, sur les finances et en particulier dans le cadre du budget. J'en profite aussi pour remercier les services, les professionnels de la commune en particulier Corinne LE ROY et les 2 directrices des services. On souhaitait arriver à ça et je pense que ça se concrétise, une vraie collaboration, et ce sujet hautement important pour la commune est maintenant partagé entre plus de professionnels. Et puis, il y a vraiment aussi tout un enjeu et une évolution du point de vue de l'appropriation collective des élus sur le budget.

Nomenclature ACTES 7.1.2.	TARIFS DE LOCATION 2016 DE L'ESPACE CULTUREL ARMORICA - RECTIFICATION
-------------------------------------	--

Par délibération en date du 10 décembre 2015, le conseil municipal a approuvé les tarifs de location de l'Espace Culturel Armorica..

Le tableau concernant les autres utilisateurs comportait une erreur. En effet les tarifs de location de journée et journée+soirée étaient inversés. Le forfait journée se trouvant plus onéreux que le forfait journée+soirée. Après avis de la commission finances en date du 22 mars 2016, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les tarifs rectifiés indiqués ci-dessous.

Il est à noter qu'aucune location correspondant aux tarifs erronés n'a été sollicitée et qu'ils n'ont donc pas été pratiqués.

Tarifs de location

(Les jauges debout indiquées ne tiennent pas compte des aménagements supplémentaires (bar, merchandising...))

Tourneurs et entreprises de spectacles - Tarifs 1 spectacle (technicien compris / hall inclus)

	Forfait 1 spectacle	Caution
Salle Jean Bodenez – 316 places assises (gradins), 640 places debout	900,00 €	2 500,00 €
Salles Jean Bodenez et Eliane Pronost - 570 places assises maximum, 1200 places de bout	1 350,00 €	2 500,00 €
Salles Jean Bodenez, Eliane Pronost et Jacques Le Guellec - 800 places assises, 1965 places debout	1 550,00 €	2 500,00 €
<i>Options possibles:</i>		
Office	80,00 €	2 500,00 €
Forfait de nettoyage	260,00 €	

Associations plouguernéennes

	mise à disposition gratuite des salles	Caution
Salle Jean Bodenez – 316 places assises (gradins), 640 places debout	Prise en charge du coût du technicien : Montant horaire 20 €	500,00 €
Salle Eliane Pronost – 198 places assises, 560 places debout	GRATUIT	500,00 €
Salle Jacques Le Guellec - 258 places assises, 750 places debout	GRATUIT	500,00 €
Hall d'exposition seul	GRATUIT	500,00 €
Salles Jean Bodenez et Eliane Pronost - 570 places assises maximum, 1200 places debout	Prise en charge du coût du technicien : Montant horaire 20 €	500,00 €
Salles Eliane Pronost et Jacques Le Guellec - 412 places assises, 1200 places debout	GRATUIT	500,00 €
Salles Jean Bodenez, Eliane Pronost et Jacques Le Guellec - 800 places assises, 1965 places debout	Prise en charge du coût du technicien : Montant horaire 20 €	500,00 €
<i>Options possibles:</i>		
Office	GRATUIT	500,00 €
Forfait de nettoyage	25 € / heure	

	Forfait demi journée	Forfait journée + soirée	Caution
Salle Jean Bodenez – 316 places assises (gradins), 640 places debout	345,00 €	600,00 €	2 500,00 €
Salle Eliane Pronost – 198 places assises, 560 places debout	180,00 €	300,00 €	2 500,00 €
Salle Jacques Le Guellec - 258 places assises, 750 places debout	200,00 €	525,00 €	2 500,00 €
Hall d'exposition seul	150,00 €	150,00 €	2 500,00 €
Salles Jean Bodenez et Eliane Pronost - 570 places assises maximum, 1200 places debout	495,00 €	750,00 €	2 500,00 €
Salles Eliane Pronost et Jacques Le Guellec - 412 places assises , 1200 places debout	400,00 €	600,00 €	2 500,00 €
Salles Jean Bodenez, Eliane Pronost et Jacques Le Guellec - 800 places assises, 1965 places debout	695,00 €	900,00 €	2 500,00 €
<i>Options possibles:</i>			
Office	80,00 €	80,00 €	2 500,00 €
Forfait de nettoyage	260,00 €	260,00 €	

Autres utilisateurs (associations non soumises loi 1901, entreprises, particuliers...)

	Forfait demi journée	Forfait journée + soirée	Caution
Salle Jean Bodenez – 316 places assises (gradins), 640 places debout	450,00 €	900,00 €	2 500,00 €
Salle Eliane Pronost – 180 places assises, 540 places debout	250,00 €	500,00 €	2 500,00 €
Salle Jacques Le Guellec - 258 places assises, 750 places debout	350,00 €	725,00 €	2 500,00 €
Hall d'exposition seul	150,00 €	150,00 €	2 500,00 €
Salles Jean Bodenez et Eliane Pronost - 570 places assises maximum, 1200 places debout	700,00 €	950,00 €	2 500,00 €
Salles Eliane Pronost et Jacques Le Guellec - 412 places assises , 1200 places debout	800,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €
Salles Jean Bodenez, Eliane Pronost et Jacques Le Guellec - 800 places assises, 1965 places debout	990,00 €	1 200,00 €	2 500,00 €
<i>Options possibles:</i>			
Office	80,00 €	80,00 €	2 500,00 €
Forfait de nettoyage	260,00 €	260,00 €	

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour – 3 voix contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

Nomenclature Actes 7.10.a	SPONSORING DANS LE CADRE DE PHARES EN FÊTE 2016
--------------------------------------	--

La commune organise, en collaboration avec les associations, la 12ème édition de « Phares en fête » les 23 et 24 juillet 2016. Cette manifestation festive et gratuite se fera autour de 3 sites (Phare de Lanvaon, Île Wrac'h, Kervenny - Phare de l'île vierge).

Dans une situation de contraintes budgétaires, mais avec le souci de maintenir et de développer cet événement, la municipalité souhaite diversifier les recettes en proposant à des entreprises d'apporter une aide financière.

En échange de ce partenariat, l'entreprise sera représentée sur l'ensemble des supports de communication selon le montant de sponsoring (barème détaillé dans le dossier joint en annexe).

Après avis de la commission finances du 22 mars 2016 et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les termes du dossier de sponsoring,

L. Le Hir : Juste quelques précisions. Les sommes qui sont mises, ce sont des sommes qui sont pour la commune

ou pour les associations ? On parle de tarifs : tarif logo sur affiche à 200 €, banderole à 400 € et pack affiche et barrière à 500 €. Ce sont des tarifs communaux ou ce sont les associations qui vont proposer ces tarifs-là ?

P. Cariou : Ce seront les tarifs qui seront proposés aux entreprises pour figurer sur ces banderoles et affiches qui seront investies dans la fête

M. Le Maire : C'est pour nous, c'est pour la commune.

L. Le Hir : Le démarchage est fait par les associations auprès des entreprises qui veulent s'investir et avoir leur publicité. Je pense qu'il aurait été bon, puisque ce sont des tarifs communaux qu'on met en place, que les tarifs figurent dans la délibération et pas juste dans l'annexe. On crée des nouveaux tarifs. Pour la lisibilité, il aurait été plus judicieux, en tout cas pour ma part, car c'est noyé alors que là, on vote bien des tarifs. Je voulais aussi savoir si vous aviez une idée à quel montant vous souhaitez arriver ? S'il y a énormément d'entreprises qui sont intéressées ? Si vous avez prévu une sélection ? Ou si c'est chaque association qui se débrouille et voit un petit peu par rapport au nombre de contacts qu'elles vont avoir ?

P. Cariou : On ne va pas parler d'associations mais d'un comité d'organisation de la fête plutôt parce que ce sont plusieurs associations qui travaillent ensemble. On va parler d'un comité communication qui va démarcher et qui a commencé son démarchage. Actuellement, il est difficile d'avoir une prévision de ce qu'on pourra obtenir. On va aller bien sûr vers les entreprises de Plouguerneau et au-delà, c'est en fonction de chaque individu ; chaque individu a quelques cibles qui sont ensuite mises en commun. Pour l'autre question, savoir s'il aurait fallu que l'on vote le budget, je ne sais pas s'il y a une obligation. Maintenant, vous avez les montants à ce niveau-là donc moi, ça me convient comme ça mais bon, c'est un avis personnel.

L. Le Hir : L'argent sera collecté par régie ou ça sera des factures émises par la Mairie ?

P. Cariou : Ça sera une facture.

A. Romey : C'est sur l'organisation en elle-même que j'aimerais poser une ou deux questions. Jusqu'à un passé récent, il y avait 3 associations qui s'occupaient de l'organisation de Phares en fête en plus de la Mairie : l'APPR, l'Espérance et l'Entente du hand. Là, si j'en crois le programme qui nous a été distribué, on en est maintenant à 7 associations. Je ne parle pas de la SNSM qui est un peu à part. J'aimerais savoir comment se répartissent les tâches entre les différentes associations et comment se répartissent les recettes qui seront engendrées ?

P. Cariou : Pour l'organisation de cette fête, ces associations ont délégué des représentants. Il a été créé différents comités : un comité qui s'occupe des finances, un autre de la communication, un autre d'animations, un autre de restauration-buvette. Et dans chacun des comités, il peut y avoir plusieurs personnes, plusieurs associations. Chaque groupe gère son domaine avec des recoupements dans certains comme le groupe budget qui se retrouve pris dans tous les autres comités. Le partage des bénéfices se ferait en fonction du travail de chacune des associations c'est à dire en fonction d'un nombre d'heures de travail réalisées par chaque bénévole des associations.

A. Romey : Si je comprends bien, au prorata du nombre de bénévoles engagés par chaque association en gros ?

P. Cariou : En gros.

L. Gourlay : Moi, j'aimerais évoquer l'accessibilité à cette Fête du phare. Il y a 2 ans, la route était bloquée au niveau de l'église de Lilia et je pense que ça génère beaucoup de problème pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent plus accéder à cette fête parce que ça fait beaucoup trop de marche pour accéder à là-bas.

P. Cariou : Alors, c'était fermé à ce niveau-là pour les personnes qui n'étaient pas à mobilité réduite mais il est évident que les personnes à mobilité réduite pouvaient accéder au moins jusqu'à la crêperie. Cette année, nous avons décidé de changer l'organisation de la circulation dans cet espace entre l'église et Kervenni et de faire un sens unique qui permettrait de remonter dans la petite rue qui monte juste avant le Kastell Ac'h. Ça a été modifié et ça sera sans doute plus facile.

L. Gourlay : S'il vous plaît, juste une remarque. Il y a des personnes à mobilité réduite qui ne sont pas déclarées comme telles mais qui ont des difficultés à marcher. Donc, ces personnes-là ne peuvent pas y aller quand même.

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour – 3 voix contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

Nomenclature Actes 7.5.3.a	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – 24^{ième} NATIONALE CARAVELLE
--------------------------------------	--

L'association Nationale des Caravelles organise à Plouguerneau, en partenariat avec le Club Nautique, le 24^{ième} National Caravelle du 28 au 31 juillet 2016.

Cette course rassemble de nombreux équipages où les professionnels côtoient les amateurs. Evénement sportif de haut niveau et familial, il a rassemblé en 2015 63 équipages à Larmor Plage.

Pour la tenue de cette 24^{ième} édition, l'association sollicite la Commune de Plouguerneau et la Communauté

de Communes du Pays des Abers pour une participation partagée à hauteur de 5000€ (soit 2500€ chacune).

Cette participation financière permettra de réaliser dans les meilleures conditions le National Caravelle, notamment par l'installation d'un chapiteau sur le site du Club Nautique pour accueillir coureurs, bénévoles et invités.

Le bureau du conseil communautaire du 28 janvier 2016 a donné son accord, à l'unanimité, à cette participation, sous réserve d'acceptation du conseil municipal de Plouguerneau.

Après avis de la commission finances du 22 mars 2016,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500€ à l'association Nationale des Caravelles.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix)

M. Le Maire : Je remercie avant l'heure l'engagement du Club nautique en la matière. Rendez-vous très important pour la commune et pour le Pays des Abers.

Nomenclature Actes 7.5.3.b	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ABERS 2016 « LA CALE 2 L'ÎLE »
--------------------------------------	---

Les communes littorales de la CCPA Saint Pabu, Landéda et Plouguerneau ont souhaité proposer des manifestations festives les jours qui précèdent le début des fêtes maritimes de Brest 2016.

Des activités propres à chaque commune seront mises en place les 9 et 10 juillet prochains.

Des animations ouvertes à tous auront lieu au Port de Perroz à Plouguerneau (expositions, atelier dessins, restauration, radioamateurs, navettes sur l'aber d'une rive à l'autre...). Elles sont organisées par l'association des RadioAmateurs de Penn ar Bed et les bénévoles de Perroz.

Pour mettre à l'honneur les voiliers et leurs équipages, La Cale 2 l'île, association nantaise pour la sauvegarde du patrimoine maritime et fluvial, sera présente avec ses bateaux du patrimoine : St Michel II (réplique du 2ème bateau de Jules Verne), Pilikant (dernier cotre langoustier en bois) et Amphitrite (cotre franc breton). Pour couvrir les frais engagés, l'association demande une participation de 1 000€.

Une prise en charge a également été demandée auprès de la CCPA.

La subvention accordée par la commune de Plouguerneau, dans la limite de 1 000€, sera réduite du montant de la participation financière de la CCPA. Le montant des deux subventions ne pouvant dépasser la somme totale de 1 000€.

Après avis de la commission finances du 22 mars 2016,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 000 € à l'association La cale 2 l'île,
- de verser à l'association 500 € dès que la présente délibération sera exécutoire,
- de verser le solde de la subvention, à concurrence de 1000 €, en cas de refus de participation de la CCPA.

M. Le Maire : Idéalement, si l'on disposait d'une autre situation financière, on aurait pu s'engager de manière plus importante dans le cadre de ce rendez-vous qui est relié à Brest 2016. Donc, c'est une autre manière de contribuer que de soutenir l'initiative d'une association sur le port de Perroz et une partie de Plouguerneau qui sera sous les feux des projecteurs.

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour – 3 voix abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la commune de Plouguerneau est cliente de la SCIC Enercoop Bretagne.

Enercoop Bretagne est structuré en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Ce statut lui permet d'associer à son projet toutes les personnes concernées par la question énergétique et s'inscrit dans le courant de l'économie sociale et solidaire, système économique qui place l'homme, et non le capital, au cœur du projet. Consommateurs et producteurs peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, devenir sociétaires de la coopérative, en acquérant au moins une part sociale.

Les sociétaires sont répartis dans 6 collèges : Usagers, Prestataires, Salarié(e)s, Fondateurs, Collectivités territoriales, Partenaires et soutiens. Chaque collège peut être représenté au Conseil d'Administration de la société.

Considérant les avantages à devenir sociétaire :

- Participation à la vie de la coopérative :

Le statut de la SCIC permet à l'ensemble des bénéficiaires et acteurs intéressés à titres divers de participer au développement et aux décisions de la coopérative. Tout sociétaire peut ainsi participer aux décisions de la coopérative lors de l'assemblée générale, élire ses représentants au Conseil d'Administration, être candidat aux fonctions d'administrateur et s'impliquer dans différents projets de la coopérative.

- Rémunération des parts sociales :

En cas d'exercice excédentaire, une rémunération des parts, plafonnée légalement, peut être versée après déduction des subventions et des réserves légales.

- Exonération des frais d'enregistrement du dossier de souscription :

Tout sociétaire est exonéré des frais d'inscription à hauteur de 30 €HT pour la souscription à l'offre de l'électricité Enercoop.

Vu l'avis de la commission finances du 22 mars 2016, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- d'approuver la participation de la commune de Plouguerneau au capital de la SCIC Enercoop Bretagne à hauteur de 100,00 euros afin d'acquérir un titre de propriété,
- d'approuver la désignation d'un représentant de la commune de Plouguerneau en la personne d'Audrey Cousquer,
- d'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour – 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE – A. THERASSE)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'accorder un mandat spécial à Cécile Trividic et Jacques Hennebelle afin de représenter la commune à l'occasion du déplacement effectué à Saint Germans du 5 au 8 mai 2016, ville jumelée.

L'ensemble des frais liés à ce déplacement sera pris en charge par la collectivité.

Cécile Trividic et Jacques Hennebelle ne prennent pas part au vote.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (27 voix)

Vu la loi du 26 janvier 1984 complétée par la loi 2007-209 du 19 février 2007,
Vu la délibération 8.2.5 en date du 19 février 2013,

Depuis 1979, les agents de la commune de Plouguerneau sont affiliés à l'association du personnel des collectivités locales des cantons de Lannilis et Lesneven, elle-même affiliée au Centre National d'Action Sociale (CNAS), ce qui permet aux agents de bénéficier des prestations de cet organisme.

Afin de rationaliser les dépenses d'adhésion au CNAS, monsieur le maire propose au conseil municipal de modifier la délibération 8.2.5 en date du 19 février 2013 comme suit :

Les cotisations au CNAS et à l'association du personnel seront versées par la collectivité pour :

- les agents titulaires, stagiaires et en CDI
- les agents contractuels, hors remplacements, accomplissant un nombre d'heures hebdomadaires au moins égal à la moitié de la durée légale du travail (soit au moins 17h30 actuellement) et dont le contrat initial est égal ou supérieur à 6 mois.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix)

Nomenclature ACTES 8.3	CONVENTION COMMUNE / CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA VÉLOROUTE « LA LITTORALE » SUR LA COMMUNE DE PLOUGUERNEAU
----------------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Général du Finistère avait, par délibération en date du 10 décembre 2009, adopté le 2ème plan d'actions du schéma vélo, ayant pour objectif la réalisation de véloroutes.

Le Conseil Départemental du Finistère réalisera l'aménagement de la section de Plouguerneau (Le Vougo) à Saint Pabu (Corn ar Gazel) cette année (voir le plan joint).

Le principe de voie partagée avec la circulation motorisée a été retenu. Sur l'ensemble des sections, un jalonnement cyclable sera mis en place.

Le Conseil Départemental, la Communauté de Communes du Pays des Abers et les communes financent cette réalisation.

La pérennité d'une telle infrastructure touristique et de loisirs et la satisfaction des usagers seront conditionnées par un entretien régulier.

La convention annexée à la présente délibération a pour objet de définir les conditions d'entretien des sections de la véloroute sur la commune de Plouguerneau.

Vu l'avis de la commission Travaux – Cadre de Vie – Environnement en date du 16 mars 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver la dite convention concernant l'entretien de la véloroute « La Littorale » sur la commune de Plouguerneau.

A. Romey : Sur les retombées économiques potentielles de la véloroute « La littorale », il est indiqué 15 000 € par km et par an de retombées économiques. Si la véloroute traverse Plouguerneau sur 22km, ça va nous faire 300 000 € par an, c'est impressionnant.

P. Appriou : Oui mais je ne pense pas que ça soit pour la commune. Comme toute étude de ce type-là, ça implique les commerces, etc. Ceci étant, je pense que dans certains cas lorsqu'il y a des infrastructures importantes pour accueillir les touristes dans une ville donnée, ça peut avoir un impact. Je pense que le fait que sur Plouguerneau, vous voyez qu'il y a un pôle principal qui est indiqué sur Kervenni, et bien c'est parce que sur Kervenni il y a de la restauration, de l'hôtellerie et donc, ça peut induire effectivement un certain nombre de retombées économiques parce qu'on peut envisager que les cyclistes s'arrêtent pour déjeuner, pour dîner ou pour dormir.

A. Romey : Si on prend les 15 000 € comme une moyenne, je peux comprendre effectivement que sur certaines portions il y aura des retombées économiques intéressantes mais 15 000 € en moyenne par km et par an, je ne sais pas où ils sont allés chercher ça quand même !

P. Appriou : En tout cas, je te rassure, ce n'est pas la commune de Plouguerneau qui a déterminé que ça rapporterait 15 000 € par km.

M. Le Maire : En tout cas c'est clair que ce type de projet est tout à fait intéressant pour l'économie locale. A la différence de vacances motorisées où il est tout à fait possible de faire 10-15 km, lorsqu'on est en vélo, on achète sur place. Donc, c'est assez intéressant.

L. Gourlay : On l'a évoqué en commission travaux, le volet communication et la visibilité pérenne de cette véloroute sont des choses indispensables si on veut qu'elle soit vraiment utilisée et notamment pour attirer du monde au sein de la commune mais aussi tout simplement pour la sécurité des cyclistes.

P. Appriou : C'est ce qui est prévu dans la convention.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix)

Nomenclature Actes 8.4.	MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTE
-----------------------------------	--

Par délibération en date du 22 mars 2012, la commune de Plouguerneau a procédé à la dénomination des rues des secteurs agglomérés de son territoire.

Certains secteurs de la commune ont fait l'objet de la création de nouvelles voies.

Certaines propriétés des lieux-dits Spins (bureau de vote n°2), Lienen, Kelerdut et Porz Gwen (bureau de vote n°5) ont désormais pour adresse "Traon Spins". Il est proposé de les rattacher au bureau de vote n° 2.

Certaines propriétés des lieux-dits Gwelmeur (bureau de vote n° 1) , Tréongar et lot. Tréongar (bureau de vote n° 3) ont désormais pour adresse la rue "Kréac'h Gwelmeur". Il est proposé de les rattacher au bureau de vote n° 1.

Monsieur le Maire propose donc un nouveau découpage des bureaux de vote n° 1, 2, 3 et 5 impliquant un changement de bureau de vote pour un certain nombre d'électeurs dès les prochaines élections présidentielles de 2017.

Le plan du nouveau périmètre est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- d'approuver la refonte des périmètres géographiques selon les modalités et plans précités,
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Finistère la prise en compte des modifications.

L. Le Hir : Dans la délibération, on parle de quartiers bien précis et je voulais savoir si vous aviez vraiment fait le tour de tous les quartiers concernés dans la mesure où l'autre jour, j'avais autour de moi, deux personnes qui habitaient dans la même rue et qui votent, un au bourg et l'autre à Lilia. Donc, je me demandais s'il n'y avait pas d'autres cas ? On risque d'avoir ce genre de délibération régulièrement parce qu'à mon avis, ça ne se limite pas qu'à ces quartiers-là.

M. Le Maire : C'est possible. C'est ce qui a été repéré pour l'instant et il est possible que l'on rencontre d'autres problématiques de type-là.

L. Le Hir : Je pense qu'il y en aura d'autres.

A. Romey : Quel est le but exact de cette modification ? Est-ce que c'est pour des facilités administratives de manière à harmoniser ? Les personnes qui vivent dans la même rue, les amener dans le même bureau de vote, c'est uniquement ça ?

M. Le Maire : Les personnes d'un même lieu-dit ou d'une même rue doivent voter dans le même bureau de vote. Donc, obligation légale.

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour – 3 voix abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

Nomenclature ACTES 9.1	APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU BAS-LÉON
----------------------------------	--

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée que le Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon, auquel la commune adhère, a procédé à la modification de ses statuts. Cette délibération a été prise, à l'unanimité des membres du Syndicat, en séance plénière du 16 février 2016.

Ces nouveaux statuts (*pièce jointe*) permettront :

- l'adhésion des Communautés de Communes du Pays d'Iroise, du Pays des Abers et du Pays de Lesneven-Côte des Légendes ;
- le retrait du Conseil Départemental.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres adhérents

au Syndicat Mixte disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces modifications, à compter de la réception du courrier leur notifiant les nouveaux statuts. A défaut, la décision de la collectivité membre est réputée favorable.

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie municipale de l'eau et de l'assainissement en date du 15 mars 2016,

Vu l'avis de la commission Travaux – Cadre de Vie – Environnement en date du 16 mars 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon

P. Appriou : On s'est aperçu que les statuts n'étaient pas conformes à ce qui est indiqué dans la délibération c'est à dire que l'article 4 prévoit une prise en charge des dépenses de fonctionnement par le Département et l'article 5 prévoit que 3 représentants du Département siègent à ce Syndicat mixte des eaux du bas Léon. On a interrogé, bien évidemment, la Présidente de ce syndicat mixte qui a constaté avec horreur qu'il y avait des erreurs et donc, ces statuts seront revus et corrigés en tenant compte de ces deux remarques. On était la première commune et je remercie Madame Gourlay d'avoir été très attentive là-dessus. Nous recevrons des statuts corrigés dans un délai plus ou moins rapproché. L'article 4 sera modifié c'est à dire qu'il n'y a plus les 20% à la charge du Département dans les dépenses de fonctionnement et à l'article 5, il n'y a plus les 3 représentants du Département dans ce comité syndical.

L. Le Hir : Du coup, on la vote ou on la reporte ?

P. Appriou : On vote puisqu'on a fait nos remarques à la Présidente qui les a pris en considération et qui devrait transmettre. On peut voter sous réserve des modifications que l'on demande.

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour – 3 voix abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

Nomenclature ACTES 9-4	MOTION SUR LE T.A.F.T.A
----------------------------------	--------------------------------

Depuis le 8 juillet 2013, l'Union européenne a entamé des négociations avec les États-Unis en vue de conclure un accord de partenariat de commerce et d'investissement dans le cadre d'une zone de libre-échange transatlantique connu sous l'appellation TAFTA/TIPP, à l'instar de l'Accord économique et commercial global (CETA) signé avec le Canada en 2013.

Ces négociations se déroulent sans que soient mis en œuvre les principes d'ouverture et de transparence posés par l'article 15 du traité sur le fonctionnement de l'U.E, empêchant de fait tout contrôle démocratique tant au niveau européen que national.

Les accords en négociation prévoient l'édiction de règles qui à terme risquent de porter atteinte à la capacité de l'U.E et des États membres de légiférer notamment dans les domaines social, sanitaire et environnemental en les exposant à devoir verser des dédommagements substantiels aux investisseurs qui s'estimeraient lésés par des dispositions législatives des États et notamment celles concernant les services publics.

La France se distingue des États-Unis et du Canada par l'existence de normes et réglementations qui garantissent notre modèle de société. Il est impératif que les accords qui pourraient être signés préservent les acquis en matière sociale, éthique, environnementale, culturelle et sanitaire.

En l'état, les projets d'accord, en démantelant une partie importante des droits de douane, et en particulier pour le marché agricole, remet en cause la qualité de production en France. Les déréglementations envisagées permettront l'arrivée sur nos étals de denrées alimentaires jusqu'ici encadrées voire interdites en Europe (poulet à l'eau de Javel). Cela aura un impact sur la politique communale et nous n'aurions plus de traçabilité pour les repas servis à la cantine scolaire et pour le portage des repas du CCAS.

Par ailleurs, plusieurs dispositions du mandat confié aux négociateurs européens remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies par la Constitution et par la législation. Cela ne manquera pas d'avoir des conséquences sur les politiques que nous souhaitons mettre en œuvre à Plouguerneau.

Compte tenu des risques présentés par les accords en cours de négociation, les élus du Conseil Municipal de Plouguerneau :

- Demandent la diffusion des éléments en négociation pour favoriser le débat public sur les partenariats envisagés faute de quoi ils exigent la suspension des négociations.
- Demandent que la France prenne la tête d'une initiative pour éviter que les projets de traités de libre-échange transatlantiques (TIPP/TAFTA/CETA), négociés dans la plus grande opacité, ne fragilise le modèle social des pays européens.
- Demandent au Gouvernement français et à l'Assemblée Nationale de s'opposer à tout accord qui remettrait en question le cadre réglementaire en matière de normes sociales, environnementales, de santé, de diversité culturelle et linguistique et de protection des citoyens.
- Demandent que le mécanisme de règlement des différends entre les États et les investisseurs sous la forme de tribunal arbitral privé soit définitivement abandonné au regard du risque financier que cela représente pour les collectivités.

Les élus du Conseil Municipal de Plouguerneau réaffirment leur attachement à la nécessité d'échanges équilibrés respectueux de notre modèle de solidarité et d'éthique, à un service public de haute qualité et soutiennent une politique d'achat éthiquement, socialement et environnementalement responsable au niveau de la Commune.

En conséquence, les élus déclarent la commune « hors zone TAFTA » en l'état actuel des négociations.

Ils décident d'adresser cette motion au Premier Ministre, aux Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale, ainsi qu'au Président du Conseil Régional de Bretagne, à la Présidente du Conseil Départemental du Finistère, au Président de l'Association des Maires du Finistère et au Président de l'Association des Maires de France.

M. Le Maire : Un temps politique qui dépasse le seul périmètre de la commune mais avec des incidences qui vous sont précisées sur ce document. J'en profite pour relier ce temps-là à la question de savoir ce qu'une commune peut faire en direction des agriculteurs. Tu n'as pas cité, Jean-Paul, et ça c'est très important, que parmi les organisations qui se sont prononcées contre, il y a la Chambre d'agriculture.

I. Bloas-Dewu : La Chambre d'Agriculture du Finistère s'est prononcée également contre ou, du moins, pour une vigilance par rapport à toutes les démarches qualité qu'il y a sur les productions agricoles dont certaines pourraient être concurrencées par des produits qui ne suivent pas ce type de démarches.

L. Gourlay : Je voudrais justement débattre un petit peu de ce sujet-là. Dans votre motion, vous demandez la diffusion des éléments de négociation pour favoriser le débat public. Nous aussi nous aurions bien voulu bénéficier d'une information préalable à cette motion dans le cadre de la démocratie participative que vous prônez régulièrement. Mais ce point n'a pas été évoqué dans aucune commission.

TAFTA a pour objectif de libéraliser le commerce entre les États-Unis et l'Europe en réduisant les droits de douane et les différences de réglementation qui ne facilitent pas les échanges et génèrent des coûts supplémentaires pour les entreprises. Cela devrait apporter des débouchés économiques bénéfiques pour les 2 parties y compris en terme de création d'emplois à l'exportation. Ce traité est, de fait, envisagé comme une réponse à la concurrence des pays émergents comme la Chine, l'Inde ou le Brésil en créant un bloc économique puissant. L'ouverture des marchés américains devrait bénéficier à de nombreux secteurs économiques européens avec des augmentations au niveau des produits métalliques (+12 %), les aliments transformés (+9 %), les produits chimiques (+9 %) et les véhicules à moteur (+40 %). Vous évoquez dans votre motion le poulet au chlore. Les dirigeants européens ont promis que cela ne serait pas et que les réglementations européennes resteraient inchangées. A ce sujet, il est important de savoir que l'accord CETA signé en 2014 entre l'Europe et le Canada qui préfigure le TAFTA, a conservé des normes alimentaires strictes comme l'interdiction du bœuf aux hormones. Les tribunaux arbitraux, qui sont également fortement critiqués dans ce traité, font actuellement l'objet d'une réforme au sein de la Commission européenne sous l'impulsion franco-allemande. En ce qui concerne les services publics, la Commission européenne promet de les exclure du champ de la libéralisation. Actuellement, les négociations sont en cours et leurs conclusions ne sont envisagées que pour fin 2016-début 2017. La Commission européenne travaille à la transparence des discussions et à la mise en ligne de nombreux documents. Le gouvernement français est favorable à ce traité et s'est engagé à ne le signer que sous certaines conditions préservant la France. Cet accord devra être ratifié par l'ensemble des 28 gouvernements européens et il est également en balance aux États-Unis compte-tenu des élections en cours. Vous nous présentez dans cette motion votre vision des choses où seuls les points que vous jugez négatifs sont évoqués. Une position qui est également celle de l'extrême-droite, des écologistes et de la gauche

